



INSCRIPTION SAISON 2016

A renvoyer impérativement à l'adresse ci-dessus avec les pièces ci-jointes avant le 1 avril au secrétaire:

Madame Alice Riether 223 allée des tennis cité Boéti 13 130 Berre l'Etang

A renvoyer par courrier

- La copie du nouveau règlement intérieur signé avec le descriptif et l'emplacement de votre bateau ou du matériel déposé au club renseigné sur le plan joint
- 1 photo d'identité récente pour ceux qui ne l'ont pas encore donnée
- Votre règlement par chèque bancaire
- Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et mis en attente
- Une fois votre dossier enregistré, vous recevrez une carte de membre 2016 et les nouveaux codes d'accès du portail

Nouvelle inscription : 150 € par famille (1 licence FFV prise en charge par le club)

Renouvellement de cotisation : 150€ (ou 170€ après le 01 avril 2016 pour les membres actuels)

Licence FFV supplémentaire **en option** à régler en plus de l'inscription de 150.€ : 53.2 € par adulte ; 26.6 € par jeune

NOM	Prénom	Date de naissance	Cotisation	Licence Sup.	Numéro de licence
			150 euros	/	
			/		
			/		
			/		
			/		
			/		
TOTAL					

Adresse :

Tel fixe :

Tel portable :

Adresse e-mail (obligatoire) :

Je possède le permis Bateau (facultatif) : oui non

Description précise du matériel déposé au club : planche, gréement, bateau (catégorie), couleur, marque, modèle ...

Merci de compléter le plan joint de la fiche de localisation de votre matériel au dossier d'inscription

Le matériel non identifié risque d'être déplacé et stocké en dehors de votre place habituelle

J'adhère au CLUB NAUTIQUE BERROIS et m'acquies de ma cotisation et licence(s)

Mode de paiement :

(chèque à l'ordre du « Club Nautique Berrois »)

Toute personne qui introduit du matériel quelconque à l'intérieur de l'enceinte du Club en conserve la garde et la responsabilité pleine et entière. Le Club décline en conséquence, toute responsabilité pour tout événement pouvant survenir par/ou à l'encontre de ce matériel (vol, bris, blessures, etc...). **Votre matériel déposé doit être assuré au moins par votre RC, le mieux étant d'avoir une assurance spécifique pour les propriétaires de bateau**. Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents quelle que soit l'activité menée et l'encadrement proposé (initiation planche, laser.....). Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

Je certifie avoir lu, compris et signé le règlement intérieur du CNB.

A _____, le _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »